

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES**

DE



**dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de
Norbert Dentressangle**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Norbert Dentressangle a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 24 juin 2015, conformément à l'article 231-28 de son Règlement général et à son instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Norbert Dentressangle.

Le présent document incorpore par référence le document de référence de Norbert Dentressangle pour l'exercice social clos le 31 décembre 2014 déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2015 sous le numéro D.15-0440, et complète la note en réponse de Norbert Dentressangle visée par l'AMF le 23 juin 2015, sous le numéro 15-291, en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note en réponse sont disponibles sur le site internet de Norbert Dentressangle (www.norbert-dentressangle.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de :

Norbert Dentressangle
192, avenue Thiers – 69006 Lyon – France

Un avis financier sera diffusé le 25 juin 2015, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

1.	Informations requises au titre de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF	3
2.	Evénements récents intervenus depuis la publication du Document de Référence	4
2.1	Modification de la structure du capital de la Société.....	4
2.1.1	<i>Acquisition par l'Initiateur d'une participation de 68,64% au capital de ND.....</i>	<i>4</i>
2.1.2	<i>Clauses particulières du Contrat de Cession d'Actions entre l'Initiateur et les Vendeurs Initiaux.....</i>	<i>6</i>
2.1.3	<i>Déclarations de franchissements de seuils et des droits de vote</i>	<i>6</i>
2.1.4	<i>Structure du capital social de la Société au 23 juin 2015</i>	<i>7</i>
2.2	Incidence de l'Achat de Bloc sur les conventions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.....	8
2.3	Modification de la gouvernance de Norbert Dentressangle	9
3.	Communiqués de presse et données financières diffusés depuis le dépôt du Document de Référence	10
3.1	Communiqué du 22 avril 2015 : Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2015 en croissance de +20,7% à 1 300 M€ 10	
3.2	Communiqué de presse du 28 avril 2015 : Acquisition de Norbert Dentressangle par XPO Logistics	12
3.3	Communiqué du 8 juin 2015 : Norbert Dentressangle rejoint XPO Logistics, qui intègre le Top 10 mondial des prestataires supply chain.....	17
3.4	Etats financiers au 31 mars 2015.....	20
4.	Evénements exceptionnels et litiges	20
5.	Attestation de la personne responsable de l'information relative à Norbert Dentressangle	20

Le présent document est établi par la société Norbert Dentressangle, société anonyme au capital de 19.672.482 euros, dont le siège social est situé 192, avenue Thiers – 69006 Lyon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 309 645 539 (« **Norbert Dentressangle** », « **ND** » ou la « **Société** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, dans le cadre du dépôt de l'offre publique d'achat simplifiée aux termes duquel la société XPO Logistics France SAS, une société par actions simplifiée à associé unique ayant un capital social de 10.000 euros, dont le siège social est situé 23 rue du Roule, 75001 Paris France et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 811 597 335 (« **XPO** » ou l'« **Initiateur** »), elle-même filiale à 100% de la société XPO Logistics Inc., une société immatriculée au Delaware, dont le siège social est à Five Greenwich Office Park, Greenwich, Connecticut 06831 (Etats-Unis) (« **XPO Logistics, Inc.** » et, ensemble avec XPO, « **XPO Logistics** »), s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires de la société Norbert Dentressangle, dont les actions sont admises aux négociations sur marché Euronext Paris – Eurolist Compartiment A (ISIN FR0000052870 ; code mnémonique : « **GND** ») et sur la Liste Officielle d'Euronext Londres, d'acquérir la totalité de leurs actions ND (les « **Actions** » ou les « **Titres** »), au prix unitaire de 217,50 euros.

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Norbert Dentressangle figurent dans le document de référence de Norbert Dentressangle pour l'exercice social clos le 31 décembre 2014 déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2015 sous le numéro D.15-0440 (le « **Document de Référence** »), sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Le rapport financier annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 figure dans le Document de Référence.

Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, ainsi que le rapport du commissaire

aux comptes sur ce rapport, figurent respectivement aux pages 164 et 175 du Document de Référence.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2013/2014 a été diffusé par voie de communiqué intégré dans le Document de Référence.

Ces documents sont disponibles en version électronique sur les sites Internet de Norbert Dentressangle (www.norbert-dentressangle.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de Norbert Dentressangle à l'adresse suivante : Norbert Dentressangle - 192, avenue Thiers – 69006 Lyon – France

Ces documents sont complétés par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs au dépôt du Document de Référence référencés ci-après dans le présent document et dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne par Norbert Dentressangle, reproduits ci-après.

2. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

2.1 Modification de la structure du capital de la Société

2.1.1 Acquisition par l'Initiateur d'une participation de 68,64% au capital de ND

Le 28 avril 2015, XPO Logistics, Inc. a conclu (i) un contrat de cession d'actions (le « **Contrat de Cession d'Actions** ») avec Dentressangle Initiatives, Messieurs Norbert Dentressangle et Pierre-Henri Dentressangle et Mesdames Evelyne Dentressangle et Marine Dentressangle (les « **Vendeurs Initiaux** »), (ii) un accord relatif à l'offre publique d'achat (« **l'Accord Relatif à l'Offre Publique d'Achat** ») avec la Société et (iii) un accord d'intéressement avec les membres du Directoire (le « **Plan d'Intéressement** ») régissant le traitement des plans d'intéressement existants et le futur plan d'intéressement qui sera octroyé aux dirigeants et salariés de la Société.

En application du Contrat de Cession d'Actions, XPO s'est engagée à acquérir 6.561.776 actions auprès des Vendeurs Initiaux, représentant environ 66,71 % du capital social de ND, au prix de 217,50 euros par action (« **l'Achat de Bloc** »). Le prix d'acquisition prend en compte la

distribution d'un dividende d'un montant de 1,80 euros par action intervenue au profit de tous les actionnaires de ND avant la réalisation de l'Achat de Bloc.

De plus, en application de l'Accord Relatif à l'Offre Publique d'Achat et du Plan d'Intéressement, XPO s'est engagée à acquérir, auprès de certains membres du directoire de la Société, les bons de souscription d'actions émis à leur profit par la Société, à un prix de 157,95 euros par bon de souscription, à savoir, (i) 80.000 bons de souscription au prix d'exercice de 59,55 euros (les « **BSA A** ») et (ii) 30.000 bons de souscription au prix d'exercice de 59,55 euros (les « **BSA B** ») (les BSA A et BSA B étant désignés, les « **BSA** » ou les « **Bons de Souscription d'Actions** »), à la seule condition que les conditions de « vesting » prévues dans les termes et conditions de ces Bons de Souscription d'Actions soient supprimées et que les périodes d'exercice soient ouvertes par anticipation, par décision des actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 21 Mai 2015.

XPO Logistics, Inc. et la Société ont annoncé l'Achat de Bloc le 28 avril 2015. XPO Logistics, Inc. a également annoncé qu'elle lancerait le processus d'acquisition de toutes les actions restantes de ND au prix de 217,50 euros par action.

Le conseil de surveillance de la Société, qui s'est tenu le 27 avril 2015, a émis un avis préliminaire favorable sur l'Achat de Bloc et sur l'Offre et a désigné Ledouble SAS, représentée par Messieurs Olivier Cretté et Sébastien Sancho, en qualité d'expert indépendant en charge de la rédaction du rapport portant sur les modalités financières d'une offre publique éventuellement suivie d'un retrait obligatoire.

Le 21 mai 2015, l'assemblée générale de la Société a approuvé la distribution d'un dividende d'un montant de 1,80 euros par action qui a été versé le 2 juin 2015 (la date de détachement étant intervenue le 29 mai 2015).

La Société a engagé les procédures d'information et de consultation du comité d'entreprise au niveau du groupe ND immédiatement après l'annonce de la signature du Contrat de Cession d'Actions. Le 28 mai 2015, le comité d'entreprise du groupe ND a émis un avis défavorable sur le projet d'Offre envisagé.

Le règlement livraison relatif à l'Achat de Bloc prévu par le Contrat de Cession d'Actions a été réalisé hors marché le 8 juin 2015.

A la suite de l'Achat de Bloc, l'Initiateur est devenu propriétaire de 6.561.776 actions ND, représentant 66,71 % du capital social et 66,38 % des droits de vote théoriques de la Société.

De plus, le 8 juin 2015, l'Initiateur a acquis les BSA au prix de 157,95 euros par bon de souscription, correspondant au prix d'acquisition des actions dans le cadre de l'Achat de Bloc moins le prix d'exercice.

Entre le 11 juin 2015, date du dépôt du projet de note en réponse, et le 23 juin 2015, date de la déclaration de conformité, l'Initiateur est devenu propriétaire de 189.525 actions ND supplémentaires, portant sa participation à un total de 6.751.301 actions ND, représentant 68,64 % du capital social et 68,29% des droits de vote théoriques de la Société.

2.1.2 Clauses particulières du Contrat de Cession d'Actions entre l'Initiateur et les Vendeurs Initiaux

Le Contrat de Cession d'Actions prévoit l'obligation pour l'acquéreur de s'assurer que la Société cesse progressivement d'utiliser le nom commercial et la marque Norbert Dentressangle, le changement de nom commercial et de marque devant être intégralement réalisé dans les 36 mois qui suivent l'Achat de Bloc. Sous réserve de certaines conditions, des pénalités pourraient être dues en cas de manquement à ces obligations.

De plus, le Contrat de Cession d'Actions prévoit une obligation de non-concurrence et de non-sollicitation de 3 ans pour les Vendeurs Initiaux. Les Vendeurs Initiaux se sont également engagés à ne pas utiliser le nom commercial et la marque Norbert Dentressangle pour toute activité similaire à celle de la Société pendant une durée de 20 ans.

2.1.3 Déclarations de franchissements de seuils et des droits de vote

Conformément aux articles 223-11 et suivants du règlement général de l'AMF et aux articles L. 233-7 et suivants du code de commerce, l'Initiateur a déclaré à l'AMF et à ND, par courriers en date du 11 juin 2015, qu'il avait, à la suite de l'Achat de Bloc, franchi à la hausse, le 8 juin 2015, tous les seuils légaux et statutaires compris entre zéro et 2/3 du capital social et entre zéro et 50%

des droits de vote de la Société suite à l'exécution du Contrat de Cession d'Actions relatif à l'Achat de Bloc.

Réciproquement, les membres de la famille Dentressangle et Dentressangle Initiatives ont déclaré, par des courriers à l'AMF et à ND, en date du 11 juin 2015, qu'ils avaient, agissant ensemble de concert, suite à l'Achat de Bloc, franchi à la baisse, le 8 juin 2015, tous les seuils légaux et statutaires compris entre 2/3 jusqu'à zéro.

2.1.4 *Structure du capital social de la Société au 23 juin 2015*

Le tableau ci-après présente la répartition du capital et des droits de vote à la suite de la réalisation de l'Achat de Bloc, au 23 juin 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% Droits de vote ¹
XPO Logistics	6.751.301	68,64	6.751.301	68,29
Y compris les actions acquises depuis le 11 juin 2015	189.525	1,93	189.525	1,92
Salariés et public ²	3.084.940	31,36	3.134.497	31,71
Y compris les actions détenues par Norbert Dentressangle SA	38.578	0,39	38.578	0,39
Y compris les actions détenues au titre du contrat de liquidité	5.869	0,06	5.869	0,06
Total	9.836.241	100	9.885.798	100

Conformément au Plan d'Intéressement, XPO Logistics, Inc. a proposé ce qui suit aux bénéficiaires d'actions gratuites, étant rappelé que ces actions gratuites n'ont pas été émises à la date de l'Offre et ne sont donc pas visées par l'Offre.

¹ Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions à droits de vote sont attachés, y compris les actions privées de droit de vote.

² Incluant 53.500 actions détenues par les membres du directoire.

Pour les bénéficiaires d'actions gratuites attribuées en avril 2013 et en avril 2014, dont la livraison interviendrait en avril 2016 et qui font l'objet d'un engagement de conservation jusqu'en avril 2018, XPO Logistics, Inc. et l'Initiateur proposeront à ces bénéficiaires de renoncer à ces actions gratuites en échange d'un bonus en numéraire (traité comme du salaire) pour un montant brut de 217,50 euros par action, payable en deux versements équivalents qui interviendraient 1 an et demi et 3 ans après la réalisation de l'Achat de Bloc (sans aucune condition de présence, de service ou de performance).

Les réalisations historiques 2013 et 2014 et le budget 2015 permettent de considérer que les conditions de performances attachées aux plans d'attribution d'avril 2013 et d'avril 2014 seront bien atteintes.

Pour les bénéficiaires d'actions gratuites attribuées en octobre 2014 aux managers de la société Jacobson (la filiale américaine de la Société, dont l'acquisition a été réalisée le 31 juillet 2014) dont les périodes d'acquisition et de conservation expirent toutes deux en octobre 2018, XPO Logistics, Inc. proposera, en contrepartie de la renonciation des bénéficiaires à ces actions gratuites, la mise en place d'un nouveau plan reposant sur l'évolution du cours de bourse XPO Logistics, Inc. et dont les objectifs de performance tiendraient compte de l'intégration au sein du groupe XPO. L'horizon de ce nouveau plan serait au moins égal à celui des actions gratuites qu'il remplacerait. La valeur des attributions au titre de ce nouveau plan ne serait en tout état de cause pas supérieure à la valeur des actions gratuites remplacées en prenant en compte, d'une part, le prix de l'Offre pour déterminer la valeur des actions gratuites remplacées, et d'autre part, la valeur en bourse des actions XPO Logistics, Inc. sous-jacentes aux instruments remis en échange pour déterminer la valeur de ces derniers.

2.2 Incidence de l'Achat de Bloc sur les conventions de l'article L. 225-86 du Code de commerce

➤ Conventions conclues avec Dentressangle Initiatives SAS et les sociétés qui lui sont liées

Suite à l'Achat de Bloc :

- La convention de prestations de services entre Dentressangle Initiatives SAS et Norbert Dentressangle SA a été résiliée avec effet au 8 juin 2015 sans pénalité ;

- Les baux existants conclus à des conditions de marché entre des sociétés contrôlées par la famille Dentressangle et le groupe Norbert Dentressangle demeurent inchangés et n'ont pas été amendés par le Contrat de Cession d'Actions ;
- La garantie de la société NDL International SAS donnée au profit des sociétés SIGMA 9 et SIGMA 9 VITORIA et portant sur l'exécution par la société ND Logistics Espana Servicios Integral Logistica S.L. de l'ensemble de ses obligations résultant d'un bail conclu en date du 25 septembre 2012 avec la société SIGMA 9 VITORIA restera en place.

➤ *Conventions conclues avec XPO Logistics*

Il est prévu que le groupe Norbert Dentressangle soit intégré sous la marque XPO dans les meilleurs délais. Une licence de marque sera conférée à titre gratuit par XPO Logistics à Norbert Dentressangle pour une période initiale de 3 mois. Pour la période suivant l'expiration de la période initiale, XPO Logistics, Inc. et Norbert Dentressangle négocieront l'octroi par XPO Logistics Inc. à Norbert Dentressangle d'une licence de marque rémunérée en ligne avec les pratiques du marché.

En conséquence de la prise de contrôle par XPO Logistics France, Norbert Dentressangle a été conduit à refinancer ses principaux prêts bancaires corporate pour des montant d'environ 75 millions d'euros, 407 millions de dollars et 135 millions de livres sterling, et sera conduit à proposer prochainement aux titulaires de ses obligations Euro PP le remboursement de celles-ci pour un montant maximal de l'ordre de 240 millions d'euros.

Ces remboursements ont été et seront refinancés au moyen d'un prêt intragroupe (*intercompany notes*) consenti par XPO Logistics, Inc.

2.3 Modification de la gouvernance de Norbert Dentressangle

Concomitamment à la réalisation de l'Achat de Bloc conformément au Contrat de Cession d'Actions, Messieurs Norbert Dentressangle, Pierre-Henri Dentressangle, Vincent Menez, Bruno Rousset, Jean-Bernard Lafonta et Madame Evelyne Dentressangle ont démissionné de leurs fonctions de membres du conseil de surveillance de ND avec effet au 8 juin 2015. Ces démissions sont intervenues après que le conseil de surveillance de ND ait recommandé l'Offre comme mentionné ci-dessus.

Le conseil de surveillance de la Société, réuni le 8 juin 2015, a coopté six nouveaux membres (Messieurs Bradley Jacobs, Troy Cooper, John Hardig, Gordon Devens, Tavio Headley et XPO Logistics, Inc., ayant pour représentant permanent Madame Angela Kirkby). Monsieur Bradley Jacobs a, en outre, été nommé président du conseil de surveillance, et Monsieur Gordon Devens a été nommé vice-président du conseil de surveillance.

Ces cooptations, qui ont pris effet le 8 juin 2015, seront soumises à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le conseil de surveillance de la Société est désormais composé comme suit:

- Bradley Jacobs, président (également président du conseil d'administration de XPO Logistics, Inc.),
- Gordon Devens, vice-président (salarié de XPO),
- Clare Chatfield (membre indépendant),
- Henri Lachmann (membre indépendant),
- Jean-Luc Poumarède (membre indépendant),
- François-Marie Valentin (membre indépendant),
- XPO Logistics, Inc., représentée par Angela Kirby,
- Troy Cooper (salarié de XPO),
- John Hardig (salarié de XPO),
- Tavio Headley (salarié de XPO).

3. COMMUNIQUE DE PRESSE ET DONNEES FINANCIERES DIFFUSES DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE

3.1 Communiqué du 22 avril 2015 : Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2015 en croissance de +20,7% à 1 300 M€

« Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2015 en croissance de +20,7% à 1 300 M€

- Forte croissance de l'activité au 1er trimestre 2015 avec un chiffre d'affaires de 1 300 M€ contre 1 078 M€ au 1er trimestre 2014, essentiellement sous l'effet d'annualisation de l'acquisition de Jacobson aux Etats Unis, soit une hausse de +20,7% et de +1,7% à périmètre et taux de change constants
- Forte progression de +30,3% de l'activité Logistique à 680 M€
- Croissance de +12,2% de l'activité Transport à 592 M€
- Croissance de +4,7% de l'activité Air & Sea à 50 M€

Commentant l'activité du 1er trimestre 2015, Hervé Montjotin, Président du Directoire, a déclaré : «Les chiffres de l'activité du premier trimestre 2015 démontrent que la nouvelle envergure internationale acquise par Norbert Dentressangle nourrit la dynamique de l'ensemble de ses métiers, Logistique, Transport et Air & Sea. Les performances opérationnelles enregistrées sur le trimestre renforcent notre confiance dans nos perspectives pour l'année 2015»

Chiffres d'affaires En millions d'euros	T1 2015	T1 2014	Variation	Variation à taux de change et périmètre constants
Logistique	680	522	+30,3%	+3,6%
Transport	592	527	+12,2%	-0,1%
Air & Sea	50	48	+4,7%	+0,8%
Inter-divisions	(22)	(20)	NS	NS
Total Consolidé	1 300	1 078	+20,7%	+1,7%

Chiffre d'affaires par zone géographique En millions d'euros	T1 2015	T1 2014	Variation	Variation à taux de change et périmètre constants
France	429	422	+1,7 %	+0,1 %
Grande-Bretagne	353	311	+13,6 %	+1,7 %
Etats-Unis	170	5	NA	NA
Espagne	141	135	+4,5 %	+4,5%
Autres pays	208	206	+1,3 %	+3,5 %

Le chiffre d'affaires consolidé de Norbert Dentressangle au 1er trimestre 2015 s'établit à 1 300 M€, en hausse de +20,7% par rapport à la même période l'an dernier. L'évolution organique affiche une croissance de +1,7%. Sur la période, l'impact de change a été de +3,5%.

La part du chiffre d'affaires réalisée hors de France représente 67% de l'activité du groupe sur le premier trimestre. La Grande-Bretagne, deuxième pays, représente 27% des ventes totales. Suite à l'acquisition de Jacobson, les Etats-Unis représentent 13% des ventes totales. L'Espagne maintient sa dynamique avec 11% des ventes totales.

Performance par division

La Logistique maintient sa dynamique de croissance sur le premier trimestre 2015 avec une hausse de +30,3% en données publiées de son chiffre d'affaires qui atteint 680 M€ et de +3,6% à périmètre et taux de change constants.

Avec un chiffre d'affaires de 592 M€ sur le premier trimestre 2015, le Transport enregistre une croissance de +12,2% en données publiées et de -0,1% en organique. La dynamique de cette activité est positive avec un effet prix-volume de +3,2% sur le trimestre. Cependant, la forte baisse des cours du pétrole, répercutée dans les prix de nos prestations de transport, représente un impact de -2,7% sur le chiffre d'affaires.

L'Air & Sea réalise un chiffre d'affaires de 50 M€ sur le premier trimestre 2015, en croissance de +4,7% en données publiées et de +0,8% en organique, confirmant la solidité de cette activité qui poursuit son développement.

S'agissant de la rentabilité, le 1er trimestre conforte Norbert Dentressangle dans sa confiance dans ses perspectives pour l'année 2015.

Prochains rendez-vous

- L'Assemblée Générale des actionnaires se tiendra le 21 mai 2015 à 17h30 à l'Hôtel Sofitel, 20 quai Docteur Gailleton, 69002 Lyon. Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier dans les délais légaux.
- Résultats semestriels 2015 : le 30 juillet 2015 après Bourse »

3.2 Communiqué de presse du 28 avril 2015 : Acquisition de Norbert Dentressangle par XPO Logistics

« XPO Logistics acquiert Norbert Dentressangle SA, leader en logistique, transport et freight-forwarding XPO intègre le top 10 mondial de la logistique et devient un leader européen dans la logistique E-commerce. L'acquisition permettra à XPO de tripler son EBITDA annualisé en le portant à 545 millions de dollars, pour un chiffre d'affaires d'environ 8,5 milliards de dollars. XPO atteint quasiment les objectifs 2017 de son business plan avec deux ans d'avance. La complémentarité des offres de services et des implantations géographiques permettra

de générer des synergies commerciales auprès d'un large portefeuille de clients internationaux. La transaction s'établit au total à 3,24 milliards d'euros (3,53 milliards de dollars), et sa réalisation est attendue au deuxième trimestre 2015. Le Conseil de surveillance de Norbert Dentressangle SA a approuvé à l'unanimité le protocole d'accord relatif à l'offre publique d'achat. Une conférence téléphonique à l'intention des investisseurs se tiendra le 29 avril 2015 à 14h00 heure française.

Greenwich, USA et Lyon, France, le 28 avril 2015, XPO Logistics Inc. (« XPO Logistics » ou « XPO ») (NYSE : XPO), et Norbert Dentressangle SA (« Norbert Dentressangle ») (Euronext : GND) ont annoncé aujourd'hui avoir signé un accord définitif prévoyant l'acquisition par XPO Logistics de la majorité des actions Norbert Dentressangle SA et le lancement d'une offre publique d'achat sur le capital restant.

Norbert Dentressangle est un leader mondial de la logistique (notamment dans l'e-commerce), du transport, de l'affrètement, ainsi que du freight-forwarding. La société, dont le siège social se situe à Lyon, compte 662 sites et 42 350 collaborateurs. Ses clients, de tout premier rang, figurent parmi les plus grands groupes internationaux. Les activités de transport et affrètement, de logistique et de freight-forwarding de Norbert Dentressangle et de XPO sont très complémentaires. Au 31 décembre 2014, Norbert Dentressangle a réalisé un chiffre d'affaires annuel pro forma, de 5,1 milliards d'euros (5,5 milliards de dollars).

Caractéristiques de la transaction

- *La valeur offerte aux actionnaires de Norbert Dentressangle la totalité des actions est de 2,17 milliards d'euros, sur une base pleinement diluée de 9,9 millions d'actions en circulation. La valeur totale de la transaction s'établit à environ 3,24 milliards d'euros, incluant une dette nette de 1,08 milliard d'euros. Le Directoire de XPO et le Conseil de Surveillance de Norbert Dentressangle ont unanimement approuvé la transaction.*

- *XPO s'est engagé irrévocablement à acquérir l'intégralité des titres détenus par M.*

Norbert Dentressangle et sa famille dans Norbert Dentressangle SA, représentant 67% des actions en circulation. Le prix d'offre par action a été fixé à 217,5 euros, coupon de 1,80 euros par action détaché. Après l'obtention des autorisations réglementaires usuelles, XPO lancera une offre publique d'achat simplifiée entièrement en numéraire visant le reste des actions de Norbert Dentressangle. Les actionnaires de Norbert Dentressangle recevront 217,5 euros en numéraire pour chaque action ordinaire détenue, en supposant que l'offre soit lancée postérieurement au détachement du dividende. Si à l'issue de l'offre publique d'achat les actionnaires n'ayant pas apporté leurs titres à l'offre ne représentent pas plus de

5% du capital et des droits de vote de Norbert Dentressangle, XPO a l'intention de procéder à un retrait obligatoire et de retirer de la cote les actions de Norbert Dentressangle. Ces transactions sont structurées conformément à la réglementation de l'Autorité des marchés financiers et aux lois gouvernant les marchés financiers applicables aux Etats-Unis.

- *La valeur totale de la transaction induite par le prix d'offre représente un multiple de 9.1 fois l'EBITDA 2015 de 357 millions d'euros tel qu'estimé par le consensus des analystes (environ 388 millions de dollars). Le prix d'achat par action représente une prime d'environ 34% (35% coupon attaché) par rapport au cours de clôture de Norbert Dentressangle au 27 avril 2015.*

- *La transaction n'est pas conditionnée à son financement. Un engagement de financement a été obtenu auprès de Morgan Stanley pour un montant maximum de 2,6 milliards de dollars (2,4 milliards d'euros). XPO dispose de liquidités disponibles d'un montant supérieur à 1 milliard de dollars et d'une ligne de crédit ABL revolver non tirée de 415 millions de dollars. La réalisation de la transaction n'est conditionnée qu'à l'obtention des autorisations des autorités en charge du contrôle des concentrations aux Etats-Unis et en Allemagne.*

- *Hervé Montjotin, Président du Directoire de Norbert Dentressangle deviendra CEO des activités européennes de XPO Logistics et « President » du Groupe.*

- *XPO entend maintenir à son niveau actuel le nombre d'employés à temps plein en France, sur une période minimum de 18 mois à compter de la clôture de l'acquisition. Les centres de décision européens de Norbert Dentressangle resteront situés en France, à Lyon pour le siège social, Malakoff (Hauts-de-Seine) pour la Logistique et Beausembant (Drôme) pour le Transport.*

Bradley Jacobs, Chairman et CEO de XPO Logistics a déclaré : « Il s'agit d'un moment clé dans la croissance de XPO. L'acquisition prévue de Norbert Dentressangle va propulser XPO parmi les 10 premiers groupes de logistique dans le monde. Elle nous permettra de tripler notre EBITDA ajusté en le portant à 545 millions de dollars, et d'atteindre un chiffre d'affaires d'environ 8.5 milliards de dollars une fois l'offre publique finalisée, nous donnant ainsi près de deux ans d'avance sur les objectifs fixés dans notre business plan. L'acquisition de Norbert Dentressangle est un important bond en avant, mais nous sommes toujours dans les premières étapes de notre plan de croissance à long terme.

Acquérir Norbert Dentressangle, c'est acquérir une entreprise construite pierre par pierre pendant quatre décennies. Je me réjouis que le Président du Directoire de Norbert Dentressangle, Hervé Montjotin, ait accepté de prendre la tête de nos activités européennes et de devenir « President » de XPO Logistics. Je suis impatient de pouvoir travailler avec Hervé à la mise en œuvre de notre stratégie de déploiement international. »

Hervé Montjotin, Président du Directoire de Norbert Dentressangle, a déclaré : « En rejoignant XPO, nous nous inscrivons dans un projet de développement conforme à l'ambition qui nous a guidés depuis la création de Norbert Dentressangle il y a 36 ans : devenir un partenaire mondial capable d'accompagner nos clients dans la gestion globale de leur supply-chain, au plan local comme à l'échelle internationale et en soutien de leur propre développement. Fortes de leur bonne dynamique, les activités de Norbert Dentressangle deviennent la plateforme de croissance du nouveau Groupe XPO en Europe au bénéfice de nos clients et de nos collaborateurs. C'est avec fierté que je continuerai à en assurer la responsabilité avec l'ensemble du Directoire de Norbert Dentressangle. »

Logique du rapprochement et synergies commerciales

- *Norbert Dentressangle propose une gamme de services similaires à celle de XPO : logistique contractuelle, notamment en e-commerce ; affrètement ; réseau de distribution à la palette ; pilotage et gestion de fret ; parc de véhicules poids lourds dédié et détenu en propre ; freight-forwarding à l'international. Norbert Dentressangle sera la plateforme de croissance de XPO en Europe.*

- *XPO prévoit que ce rapprochement générera d'importantes opportunités de ventes croisées à l'échelle du Groupe.*

- *En 36 ans, Norbert Dentressangle a construit un portefeuille de clients fidèles, parmi lesquelles figurent des entreprises internationales leaders dans leurs secteurs et qui ne sont pas encore, pour la plupart d'entre elles, clientes de XPO. Celles-ci auront la possibilité de renforcer leurs liens avec le nouveau Groupe XPO, bénéficiant d'un point d'entrée unique pour les accompagner à l'échelle mondiale dans la gestion de leur supply-chain. Dentressangle est notamment présent dans les secteurs suivants : grande distribution, industrie alimentaire, fabrication, chimie, agriculture, e-commerce et technologie. Son principal client représente moins de 4% des ventes.*

- *Avec un chiffre d'affaires de 242 millions d'euros et une croissance organique de 31%, l'offre Red Online de Norbert Dentressangle est leader sur le marché européen des services à destination de l'e-commerce, qui représente dans son ensemble 5 milliards d'euros. Elle s'adresse à la fois à des clients B2B et B2C au Royaume Uni, en Espagne et en France. Norbert Dentressangle dispose d'une expertise et de ressources reconnus en reverse logistics, un marché en forte croissance.*

- Les services transport de XPO en affrètement et gestion de flottes, deux de ses activités-clés, atteindront une taille mondiale, s'appuyant sur des technologies et des expertises propres. XPO déploiera en Europe sa plateforme propriétaire d'optimisation du fret pour améliorer le sourcing des transporteurs et le service client. Norbert Dentressangle réalise actuellement plus d'1 milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel en affrètement et pilotage de flux (asset-light transportation). Les marchés anglais, espagnol et français du transport routier représentent environ 95 milliards d'euros.

- L'opération donnera à XPO accès au plus grand réseau de transport en Europe, avec une flotte de 7 700 camions en propre et 3 200 camions affrétés, et l'accès à 12 000 transporteurs indépendants. XPO bénéficiera d'un maillage couvrant environ 90% des régions productrices en Europe. Les activités de transport de Norbert Dentressangle incluent 250 millions d'euros de chiffres d'affaire provenant du transport dédié.

- Les activités de Norbert Dentressangle ont un faible niveau d'intensité capitalistique, les investissements annuels se montant en moyenne à 2,5% du chiffre d'affaires.

- La transaction permettra la création d'un des dix premiers groupes mondiaux en logistique en termes de chiffre d'affaires et de surface d'entreposage, avec 12 millions de mètres carrés. La plupart des implantations font l'objet d'un crédit-bail et sont dédiées à des opérations d'entreposage à forte valeur ajoutée, parmi lesquelles la logistique de la chaîne du froid ou la reverse logistic. Générant 2,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, l'activité de logistique contractuelle de Norbert Dentressangle repose sur de solides relations clients, comme en témoigne son taux de renouvellement client de 97%. Environ 26% des ventes de logistique contractuelle sont réalisées aux Etats-Unis.

- L'alliance des deux entreprises permettra à XPO d'augmenter le chiffre d'affaires de ses activités de freight-forwarding à l'international de près de 425 millions de dollars par an et de développer les lignes Asie - Europe. XPO compte sur les volumes additionnels ainsi générés pour proposer une offre Air & Sea plus compétitive à ses clients.

- XPO envisage de réaliser d'importants investissements de croissance dans ses nouvelles activités européennes, notamment dans le développement technologique. XPO prévoit un montant total d'investissement dans les technologies d'environ 225 millions de dollars par an à l'échelle du nouveau Groupe.

- XPO se projette hors de l'Amérique du Nord afin de tirer parti d'un contexte porteur : un rebond de l'économie dans la zone Euro qui en fait un moment opportun ; un dollar fort par rapport à l'euro ; et des opportunités

d'acquisitions sur le marché européen du transport et de la logistique, très fragmenté, sur lequel Norbert Dentressangle a bâti des positions de premier plan.

- *L'ensemble de l'équipe de direction devrait rejoindre XPO après finalisation de la transaction.*
- *La dimension internationale acquise par les opérations de XPO renforceront l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur de choix, animé par l'excellence opérationnelle et le partage du savoir-faire, et offriront à ses collaborateurs de nombreuses opportunités de mobilité en Europe et entre l'Europe et l'Amérique du Nord.*
- *Après la clôture de l'opération, l'ensemble des activités acquises rejoindra la marque XPO Logistics. Le nouveau Groupe réunira 52 350 collaborateurs et comptera 863 sites dans 27 pays.*

Conseils

Morgan Stanley agit en qualité de conseil financier de XPO Logistics. Wachtell, Lipton, Rosen & Katz et Darrois Villey Maillot Brochier agissent en tant que conseil juridique de XPO Logistics. Rothschild et JP Morgan sont les conseils financiers de Norbert Dentressangle et Bredin Prat agit en tant que conseil juridique.

Conférence téléphonique

XPO Logistics tiendra une conférence téléphonique pour présenter l'opération envisagée, mercredi 29 avril à 14h00 (heure de Paris). Les participants pourront se connecter au 1-800-708-4539 (numéro vert) depuis les Etats-Unis et le Canada et au +1-847-619-6396 pour les participants internationaux. Un webcast de la conférence sera également accessible en direct sur la page Relations Investisseurs de la société, www.xpologistics.com/investors.

Un replay vidéo sera disponible jusqu'au 29 mai 2015. Un replay audio sera également disponible au 1-888-843-7419 (numéro vert) depuis les États-Unis et le Canada et au +1-630-652-3042 pour les audiences internationales. Le code d'accès participant est le suivant : 39598058. »

3.3 Communiqué du 8 juin 2015 : Norbert Dentressangle rejoint XPO Logistics, qui intègre le Top 10 mondial des prestataires supply chain

« Lyon (France) et Greenwich, Connecticut (Etats-Unis) - le 8 juin 2015 - XPO Logistics, Inc. finalise aujourd'hui l'acquisition de 67% des actions de Norbert Dentressangle SA, au prix de 217,50 euros par action et conformément à l'accord précédemment annoncé par les deux sociétés. XPO Logistics intègre ainsi le Top 10 mondial du transport et des services logistiques.

Ce sont plus de 52 000 collaborateurs qui portent désormais les couleurs de XPO Logistics, capable d'accompagner ses clients dans la gestion performante de leur supply chain, au plan local comme à l'échelle internationale.

Les emblématiques camions rouges, portant désormais la signature #WEAREXPO, seront dès maintenant visibles sur les routes européennes. Les premiers véhicules XPO Logistics seront également au rendez-vous du grand départ du Tour de France en juillet prochain, pérennisant un partenariat historique comme transporteur officiel de cet évènement sportif de premier plan.

Hervé Montjotin, EuropeCEO et Président de XPO Logistics, Président du Directoire de Norbert Dentressangle SA, se réjouit : « Nous sommes très heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui la clôture de l'opération annoncée en avril dernier. La finalisation rapide de cette acquisition nous permet de commencer sans attendre notre intégration dans le nouvel ensemble XPO Logistics et de nous engager pleinement dans un projet de développement ambitieux, s'appuyant sur une offre de services élargie et une capacité d'innovation renforcée. »

XPO Logistics en faits et chiffres :

Un chiffre d'affaires de près de 9,2 milliards de dollars (US\$)

Plus de 52 000 collaborateurs

Plus de 850 sites dans 27 pays

Leader européen de la logistique e-commerce

Leader mondial de la logistique avec 12 millions de m² de surface d'entreposage

La 1^{ère} flotte d'Europe, avec 7 700 camions en propre, 3 200 camions affrétés et l'accès à 12 000 transporteurs indépendants

Un acteur de premier rang du transport et de la logistique en Amérique du Nord, avec des positions de leader en affrètement, logistique, multimodal, logistique du dernier kilomètre pour les produits volumineux et les expéditions urgentes, et une dynamique de croissance dans les activités de global forwarding

L'engagement de toujours assurer un service d'excellence à nos clients avec le souci permanent d'adopter une conduite exemplaire et de respecter les règles en vigueur partout où nous opérons

Pour plus d'informations : www.norbert-dentressangle.com et www.xpo.com

A propos de XPO Logistics, Inc.

XPO Logistics, Inc. (NYSE : XPO) appartient au Top 10 mondial des prestataires supply chain, offrant des solutions à la pointe de l'innovation aux entreprises les plus performantes. L'entreprise propose des services à haute valeur ajoutée en transport - notamment affrètement, multimodal, logistique du dernier kilomètre et expéditions urgentes, solutions logistiques à fort contenu technologique, entreposage et distribution, ainsi que global forwarding par voies terrestre, aérienne et maritime. XPO accompagne plus de 30 000 clients grâce à un réseau intégré de plus de 52 350 collaborateurs et 863 sites dans 27 pays. www.xpo.com

Le siège international de XPO est situé à Greenwich, Connecticut (Etats-Unis) et son siège européen est basé à Lyon, France. Le 8 juin 2015, XPO a fait l'acquisition de 67% des actions de Norbert Dentressangle SA. Le reste des titres est coté sous le code « GND » sur Euronext Paris / Euronext London - Isin FR0000052870. www.norbert-dentressangle.com

Offre Publique d'Achat

Conformément au droit français, XPO va lancer dans les prochains jours une offre publique d'achat simplifiée entièrement en numéraire pour acquérir le capital restant de Norbert Dentressangle SA au prix de 217,50 euros par action. Le projet de documentation d'offre publique comportera les conditions de l'offre et sera soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers (AMF). L'offre ne sera ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF. L'offre publique d'achat sera suivie d'une procédure de retrait obligatoire auprès des actionnaires minoritaires si les conditions sont réunies à la fin de l'offre. Ledouble SAS a été mandaté comme expert indépendant conformément à l'article 261-1 I et II du règlement général de l'AMF, et a conclu que le prix offert était équitable, dans la perspective de la procédure de retrait obligatoire.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse peut inclure des déclarations prospectives au sens de, aux États-Unis, la Section 27A de la loi de 1933 sur les marchés de valeurs mobilières, telle que modifiée, et de la Section 21E de la loi sur les Bourses de valeurs de 1934, telle que modifiée, et au sens du règlement général de l'AMF. Ces déclarations prospectives se fondent sur des hypothèses et analyses élaborées à la lumière de nos expériences et de notre perception des tendances historiques, de la situation actuelle et de l'évolution future des événements, ainsi que d'autres facteurs que nous considérons pertinents dans les circonstances. Ces déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et hypothèses qui peuvent aboutir à des différences substantielles entre la réalité des résultats, des niveaux d'activité, des performances ou de toute concrétisation et ceux exprimés ou induits dans ces déclarations prospectives. Parmi les facteurs qui peuvent entraîner ou contribuer à de telles différences substantielles, figurent notamment ceux exposés dans les documents déposés par XPO auprès de la Securities and Exchange Commission. Les déclarations prospectives reprises dans ce communiqué de presse ne sont valables qu'à

la date du communiqué et nous n'acceptons aucune obligation de mise à jour à leur égard en vue de refléter les événements ou circonstances à venir, des changements dans les prévisions ou la survenance d'événements imprévus. »

3.4 Etats financiers au 31 mars 2015

Les états financiers du groupe Norbert Dentressangle au 31 mars 2015 ont été rendus publics le 1er juin 2015 et sont accessibles sous le lien suivant : <http://www.norbert-dentressangle.com/fr/Investisseurs> .

4. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de Norbert Dentressangle, il n'existe, en date de dépôt du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le présent document et le Document de Référence, et le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de Norbert Dentressangle.

5. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A NORBERT DENTRESSANGLE

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 24 juin 2015 comporte l'ensemble des informations disponibles à la date du présent document, requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par XPO Logistics et visant les actions de Norbert Dentressangle. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Le présent document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre. »

Monsieur Hervé Montjotin
Président du Directoire de Norbert Dentressangle